



RAPPORT DU MAIRE
SUR LES FINANCES
MUNICIPALES

AU

2024/06/28

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE
LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE AU 2023/06/28**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j'ai le devoir de - vous faire part de la situation financière de la municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments.

RÉSULTATS 2023

FONCTIONNEMENT			
REVENUS	BUDGET 2023	RÉALISATIONS 2023	RÉALISATIONS 2022
Taxes	4 083 911	4 218 789	3 678 442
Compensations tenant lieu de taxes	36 000	49 776	47 720
Transferts	127 317	136 256	189 521
Services rendus	183 160	320 169	285 587
Imposition de droits	292 000	307 060	609 848
Amendes et pénalités	15 000	69 179	34 299
Autres revenus d'intérêts	15 000	133 087	57 497
Autres revenus	14 500	17 547	46 411
	<u>4 766 888</u>	<u>5 251 863</u>	<u>4 949 325</u>
CHARGES			
Administration générale	1 041 909	1 368 014	1 030 882
Sécurité publique	836 844	907 675	846 300
Transport	1 099 342	1 334 518	1 231 977
Hygiène du milieu	1 022 807	1 252 112	1 287 684
Santé et bien-être	0	28 059	714
Aménagement, urbanisme et développement	248 901	227 094	163 267
Loisirs et culture	314 767	552 288	434 844
Frais de financement	133 429	180 580	89 367
	<u>4 697 999</u>	<u>5 850 340</u>	<u>5 085 035</u>
Conciliation à des fins fiscales	-68 889	698 805	901 878
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	0	100 328	766 168

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ACCUMULÉ ET L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent de fonctionnement non affecté accumulé qui était de 791 002 \$ au 31 décembre 2022 s'élève à 533 106 \$ au 31 décembre 2023. Alors que l'excédent accumulé qui était de 11 355 713 \$ au 31 décembre 2022 s'élève à 11 046 502 \$ au 31 décembre 2023.

IMMOBILISATIONS

Les actifs immobilisés de la municipalité, soient l'ensemble des bâtiments et des infrastructures municipales, ont une valeur comptable nette de 12 527 120 \$ au 31 décembre 2023 comparativement à 12 630 546 \$ au 31 décembre 2022.

DETTE À LONG TERME

La dette à long terme s'élève à 3 676 004\$ au 31 décembre 2023, comparativement à 4 084 568 \$ au 31 décembre 2022.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

Les états financiers de l'année 2023 de la Municipalité de Lacolle ont été audités par la firme Beaulieu et associés CPA Inc. Suite à cet audit, les auditeurs ont émis leur rapport assortie d'une réserve tel que décrit ci-dessous :

« Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Municipalité de Lacolle (ci-après « la municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les autres renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

RAPPORT DU PLAN D'IMMOBILISATIONS 2023

Le conseil a prévu et adopté des dépenses en immobilisation au montant de 12 630 546 \$ pour l'année 2022. Pour l'année 2023, les dépenses en immobilisation réalisées s'élèvent à 12 578 070 \$, qui se ventilent ainsi :

Immobilisations	Budget 2023	Budget 2022
Administration générale	\$	60 711 \$
Sécurité publique	3 249 \$	390 693 \$
Transport	496 789\$	114 607 \$
Hygiène du milieu	0\$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$	0 \$
Loisirs et Culture	31 073 \$	183 898 \$
TOTAL	531 111\$	749 909\$

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX 2023

L'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RRLRQ, chapitre T-11.001) prévoit que le conseil d'une municipalité peut fixer, par règlement, le traitement du maire et des membres du conseil. Le 10 mai 2022, le conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le Règlement 2022-0223 relatif au traitement des élus fixant comme suit la rémunération des élus :

Membres du conseil	Rémunération de base	Allocation de dépenses non-imposable	Rémunération totale
Jacques Lemaistre-Caron, Maire	33 251 \$	16 626 \$	49 877 \$
MRC	7 904 \$	3 966 \$	11 870\$
Patrice Denault, conseiller no. 1	9 470 \$	4 725 \$	14 195 \$
Suzanne Lacroix, conseillère no. 3	9 470 \$	4 725 \$	14 195 \$
Nancy Sorel, conseillère no. 4	9 470\$	4 725 \$	14 195 \$
Martin Farrar-Deguire, conseiller No.2, (élu novembre 2021)	9 470\$	4 725 \$	14 195 \$
David Arseneault, conseiller No.5 (élu novembre 2021)	9 470 \$	4 725 \$	14 195 \$
Éric Barrière, conseiller No. 6, (élu novembre 2021)	9 470 \$	4 725 \$	14 195 \$
TOTAL	97 975 \$	48 942 \$	146 917 \$

Immobilisations au cours de l'année 2023, en matière d'immobilisations, nous avons réalisé, entre autres, les projets suivants :

- Nettoyage de la conduite d'aqueduc sur la rue de l'Église Sud ;

- Réfection du parc Landry ;
- Changement des lumières dans les édifices municipaux pour du LED ;
- Réfection du stationnement du Centre Léodore Ryan ;
- Installation de deux (2) génératrices pour les stations de pompage ;
- Planification de la réflexion de la rue et montée Van Vliet ;
- Planification des nouvelles infrastructures du chalet des loisirs (Skate Park, Pumptrack, Dek Hockey).

Au cours de la présente année, le conseil prévoit de finir plusieurs projets dont certains seront inscrits au Budget, d'autres au Programme triennal d'immobilisations. Ces projets sont :

- Installation et aménagement des nouvelles infrastructures du chalet des loisirs (Skate Park, Pumptrack, Dek Hockey);
- Réfection de la rue et montée Van Vliet;
- Planifier le raccordement de l'aqueduc au projet domiciliaire des frontières ;
- Vidange des boues aux étangs ;
- Réaménagement de l'Église Anglicane pour recevoir la nouvelle bibliothèque.

CONCLUSION

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le rapport financier au 31 décembre 2023 ainsi que les faits saillants sur notre site Web au www.lacolle.com.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal ainsi que les gestionnaires et employés de la Municipalité de Lacolle, pour le temps investi et le travail accompli.

Jacques Lemaistre-Caron, maire